



PROJET D'EXPLOITATION MINIÈRE
DE CARBONATE DE LITHIUM
QUÉBEC LITHIUM INC.

ÉTUDE APPROFONDIE

ADDENDA N° 2

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
SUR LES QUESTIONS TOUCHANT LES
AUTOCHTONES



PROJET D'EXPLOITATION MINIÈRE
DE CARBONATE DE LITHIUM
QUÉBEC LITHIUM INC.

ÉTUDE APPROFONDIE

ADDENDA N° 2

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
SUR LES QUESTIONS TOUCHANT LES AUTOCHTONES

LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Présenté à

Québec Lithium inc.

Par

GENIVAR inc.

Préparé par

Mélanie Falardeau, géographe

Approuvé

Donald Blanchet, ing.

AOÛT 2013
121-21686-00



ÉQUIPE DE RÉALISATION

Québec Lithium inc.

Vice-président Développement durable : Donald Blanchet, ing., MBA

Surintendante Environnement : Émilie Bélanger

GENIVAR inc. (GENIVAR)

Directeur de projet : Yanick Plourde, biol. M. Sc.

Rédaction : Mélanie Falardeau, géographe

Édition : Linette Poulin

Référence à citer :

GENIVAR. 2013. *Projet d'exploitation minière de carbonate de lithium - Étude approfondie, Addenda n° 2. Informations complémentaires sur les questions touchant les autochtones. Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.* Août 2013. 13 p. + 1 annexe.

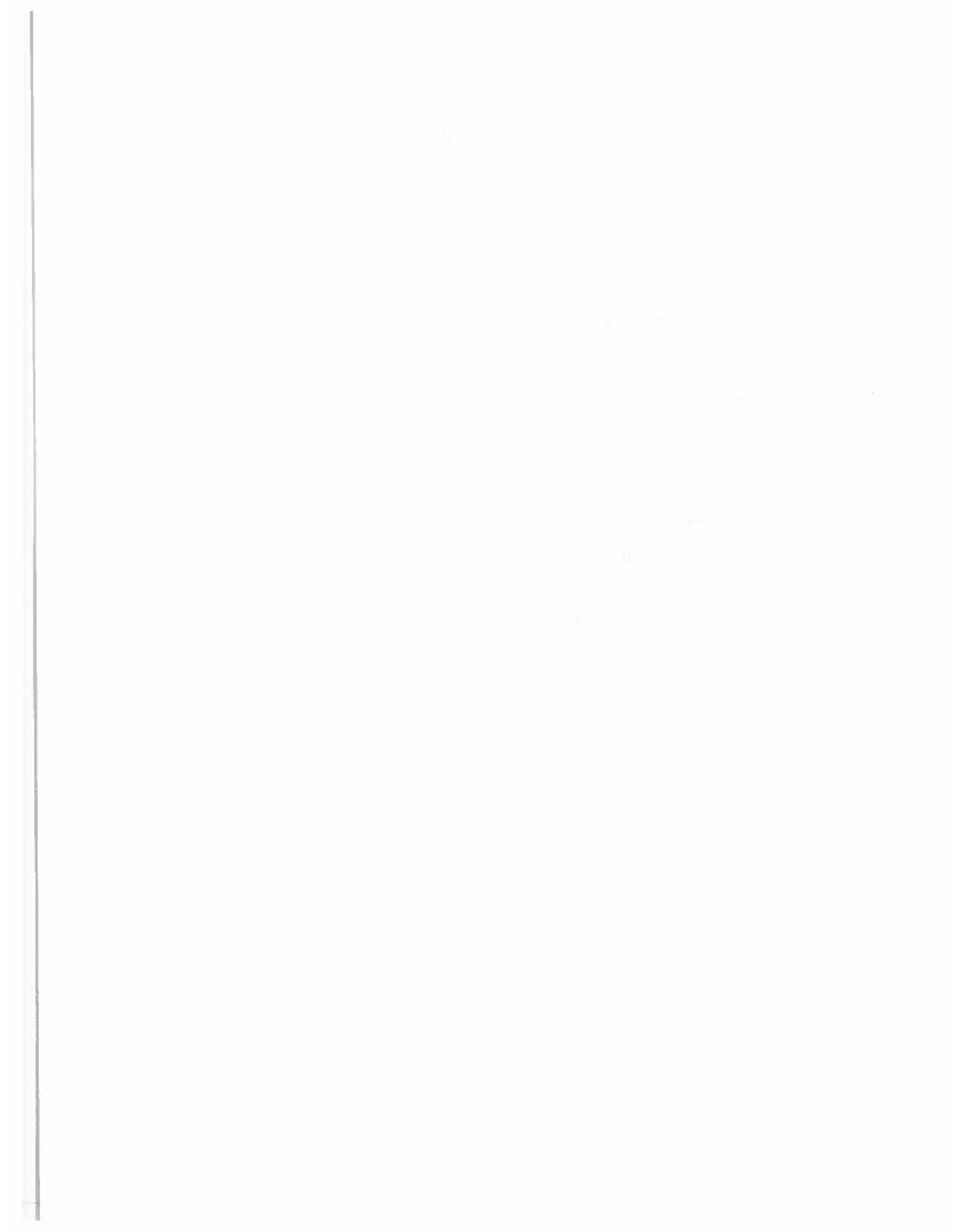


TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Équipe de réalisation	i
Table des matières	iii
Liste des Annexes	iii
1. INTRODUCTION	1
2. CHOIX DES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS À ÊTRE CONSULTÉES	3
3. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES CONCERNÉES	5
3.1 Programme d'information et de consultation des parties prenantes	5
3.2 Groupe de travail	6
3.3 Comité de négociation d'une entente tripartite (préexploitation et de collaboration)	6
3.4 Assemblée publique	7
3.5 Comité de suivi	7
3.6 Commentaires et préoccupations des communautés et réponses du promoteur	8
3.6.1 La reconnaissance de la revendication des droits territoriaux	8
3.6.2 Les retombées économiques, la formation et la création d'emploi	8
3.6.3 Environnement	9
3.6.4 Infrastructure de transport	9
4. DESCRIPTION DES EFFETS DU PROJET SUR L'UTILISATION ET L'OCCUPATION DU TERRITOIRE	11
5. CONCLUSION	13

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 Calendrier des activités d'information et de consultation



1. INTRODUCTION

Au cours des dernières années, les communautés autochtones ont manifesté leur intérêt à prendre part au projet de développement économique. La Cour Suprême du Canada, par l'intermédiaire de l'arrêt Haïda et Taku River, requiert que les communautés autochtones soient consultées afin de considérer leurs préoccupations, avant même qu'elles établissent l'existence de titres territoriaux ou droits ancestraux.

Dans cette optique, Québec Lithium Inc. (QL) a intégré les communautés autochtones dans son processus d'information et de consultation des parties prenantes, développé en décembre 2009 et mis en œuvre en 2010.

Les informations contenues dans les sections suivantes visent à documenter les consultations et les conclusions relatives aux impacts sur les communautés autochtones dans le contexte de l'étude approfondie déposée en février 2013.

La section 2 présente l'analyse de QL concernant le choix des communautés des Premières Nations à être consultées.

La section 3 décrit les activités d'information et de consultation réalisées auprès des Premières Nations depuis le début du projet. Les objectifs, de même qu'un bref résumé des discussions sont présentés. Cette section traite également des préoccupations et des attentes des parties concernées.

La section 4 traite des effets du projet sur l'utilisation et l'occupation traditionnelles du territoire par les communautés autochtones concernées. Cette évaluation repose sur l'ensemble des activités d'information et de consultation menées par QL depuis le début du projet minier.

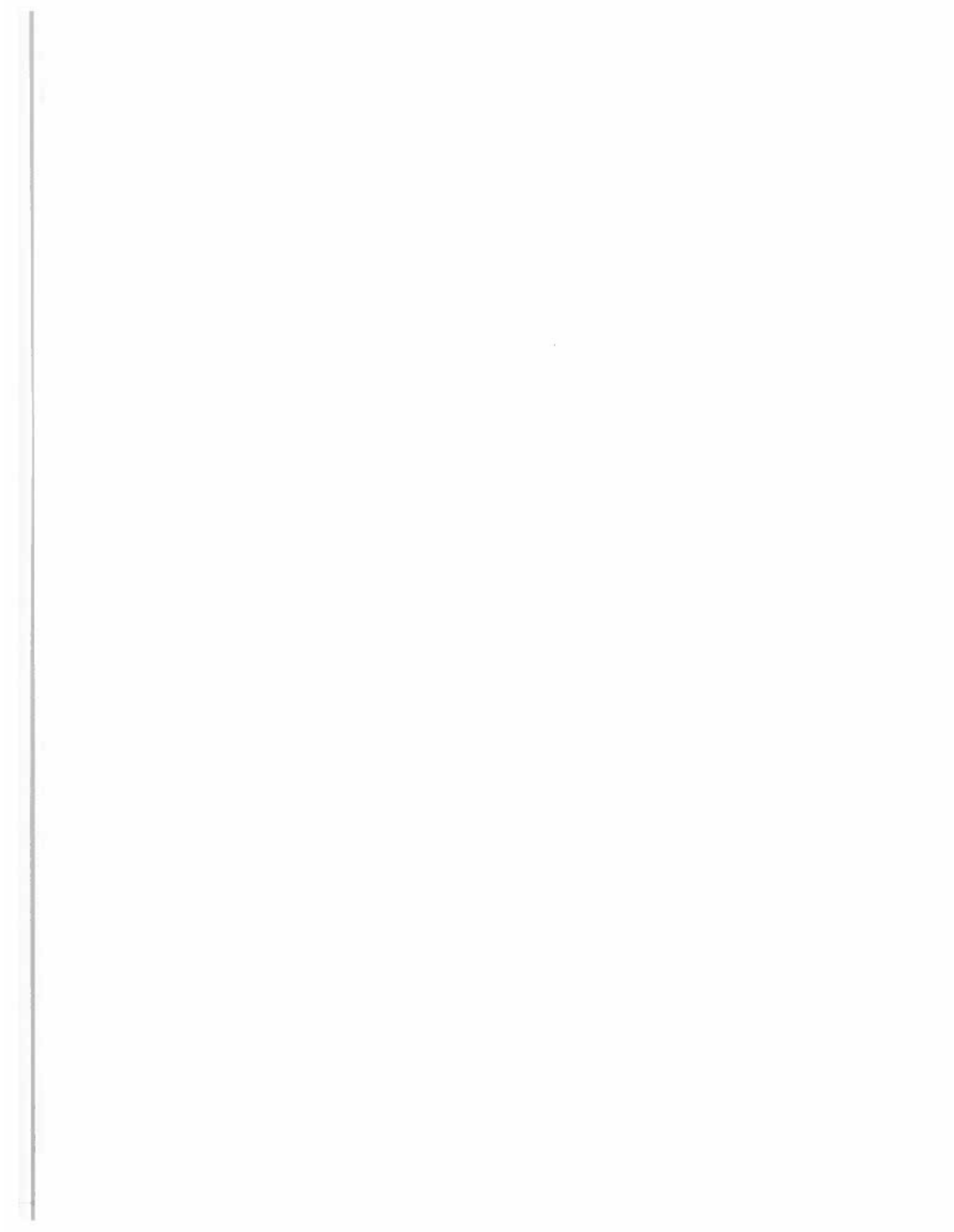
La conclusion est présentée à la section 5 et fait un retour sur les éléments présentés.

2. CHOIX DES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS À ÊTRE CONSULTÉES

Le projet Québec Lithium n'est pas situé sur le territoire d'une communauté autochtone constituée en réserve ou en établissement indien et sur aucun territoire faisant l'objet d'une entente spécifique entre les gouvernements et les communautés autochtones.

La sélection initiale de la communauté autochtone à rencontrer s'est donc basée sur la composante de la proximité. La communauté algonquine Abitibiwinni de Pikogan a été identifiée et ciblée par QL pour entamer un processus de consultation. Lors d'une rencontre tenue en novembre 2010 avec Pikogan, une carte des territoires algonquins ancestraux a été remise à QL. Il est apparu que le site minier chevauchait le territoire de deux communautés algonquines, soit Pikogan et Lac-Simon. Ces dernières ont donc été intégrées au processus d'information et de consultation en décembre 2010.

Le ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et député provincial d'Abitibi-Est a été rencontré en janvier 2010. Celui-ci suggérait à QL de valider l'application de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) considérant que le territoire du projet de lithium pourrait se situer dans une zone de chevauchement potentiel de prétentions territoriales des Algonquins et des Cris. Des recherches ont donc été entreprises auprès du ministère des Ressources naturelles (MRN) afin de vérifier la présence de territoire de trappage autochtone dans le territoire du projet minier. De plus, une validation du territoire d'application de la CBJNQ a été entreprise. Les démarches entamées ont révélé que le projet minier se situe à l'intérieur du territoire régi par la CBJNQ, mais que les droits ne sont pas reliés à une communauté en particulier. De plus, il y a absence de réserve à castor sur la propriété de QL et en périphérie de celle-ci. Enfin, certaines communautés ont manifesté leur intérêt envers le développement du projet minier de QL suivant leurs consultations par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE). Néanmoins, à la lumière des informations obtenues et des rencontres avec les deux communautés algonquines, QL a décidé de concentrer ses démarches d'intégration, d'information et de consultation de son projet minier auprès de Pikogan et de Lac-Simon.



3. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES CONCERNÉES

QL a initié un processus d'information et de consultation auprès des communautés autochtones concernées, soit les communautés de Pikogan et de Lac-Simon, et ce, dès mai 2010. Les différentes démarches d'information et de consultations mises en place par QL se résument ainsi :

- programme d'information et de consultation des parties prenantes;
- groupe de travail;
- comité de négociation d'une entente tripartite (entente de préexploitation et entente de coopération);
- assemblée publique pour les communautés de Pikogan et de Lac-Simon;
- comité de suivi;

Le calendrier des activités d'information et de consultation menées à ce jour par QL est présenté à l'annexe 1.

3.1 Programme d'information et de consultation des parties prenantes

En décembre 2009, QL a développé un processus d'information et de consultation des parties prenantes. La version intégrale du programme se trouve à l'annexe 15 de l'étude approfondie déposée en février 2013. La communauté de Pikogan figurait parmi la liste des parties prenantes identifiées initialement et elle a été rencontrée en mai 2010. L'objectif du programme était, dans un premier temps, de présenter le projet et de créer un premier contact avec la communauté algonquine. La seconde rencontre visait à présenter l'évolution du projet, obtenir les préoccupations ainsi que toutes informations pertinentes pour le projet minier. Au total, six personnes du conseil de bande ont participé aux rencontres, dont la personne responsable de la consultation de Pikogan.

Les deux rencontres ont permis d'échanger sur le projet minier, les travaux en cours et ceux à venir. Plusieurs questions ont été adressées à QL et celle-ci a fourni les réponses sur place, lorsque possible ou lors des rencontres suivantes. Les préoccupations et questions émises lors de ces rencontres sont résumées à la section 3.6.

Précisons que dès la première rencontre, les représentants de Pikogan ont fait part de leurs prétentions territoriales sur le territoire du projet minier. Ils indiquent leur souhait d'amorcer une démarche de collaboration afin de permettre le partage

d'information, et ce, dans le but de créer un partenariat entre les deux parties. Au terme des deux rencontres menées dans le cadre du processus d'information et de consultation des parties prenantes de QL, il est convenu d'amorcer un processus qui débouchera sur la signature d'une entente entre les deux parties.

Aucune rencontre n'a eu lieu avec la communauté de Lac-Simon dans le cadre du programme d'information et de consultation de QL.

3.2 Groupe de travail

La première rencontre du groupe de travail a eu lieu en novembre 2010. Au total, quatre rencontres ont été tenues entre novembre 2010 et avril 2011. La communauté Anishabe de Lac-Simon a été intégrée dès la deuxième rencontre suite aux informations obtenues par QL, démontrant que le projet minier chevauchait deux territoires algonquins.

Le groupe de travail visait l'établissement des modalités de fonctionnement du processus d'élaboration de l'entente de préexploitation. Les points discutés durant les quatre rencontres visaient la création de partenariat avec les communautés d'Abitibiwinni et de Lac-Simon, les retombées pour les communautés autochtones, la formation de la main-d'œuvre ainsi que la mise en place d'un protocole d'entente entre les deux communautés et QL.

3.3 Comité de négociation d'une entente tripartite (préexploitation et de collaboration)

Le comité de négociation d'une entente tripartite entre Pikogan, Lac-Simon et QL a été instauré en septembre 2011 et s'est échelonné sur plusieurs mois, soit jusqu'à la signature de l'entente de préexploitation le 11 mai 2012.

L'entente de préexploitation établit les principes généraux relatifs, notamment à la formation et l'emploi, les occasions d'affaires, l'identification d'une personne-ressource chez QL en opportunités d'affaires, etc. L'entente signée reconnaît l'expression de revendication de droits ancestraux par les communautés Abitibiwinni et de Lac-Simon ainsi que la volonté de QL de collaborer avec ces communautés.

La mise en œuvre de l'entente de préexploitation comprend également la poursuite de discussions entre les trois parties afin de préparer, réaliser et mettre en œuvre une entente de coopération. Cette seconde entente vise la concrétisation des principes énoncés dans l'entente de préexploitation par l'élaboration de moyens visant la réalisation des aspects convenus entre les parties. Le contenu portera sur

l'éducation et la formation, les occasions d'emploi et d'avancement, les conditions de travail et procédures d'opérations, les occasions d'affaires, la participation financière, la préservation des aspects sociaux et culturels, le suivi environnemental et tout autre sujet convenu entre les parties.

3.4 Assemblée publique

Les représentants des deux communautés ont signifié leurs intérêts à ce que QL réalise une rencontre publique pour présenter leur projet dans les deux communautés. Depuis avril 2011, QL tente de réaliser ces rencontres, mais pour des raisons hors de son contrôle, aucune rencontre publique n'a eu lieu à ce jour. Néanmoins, cet aspect figure toujours aux ordres du jour des rencontres du comité de négociation d'une entente tripartite afin de fixer des dates avec les deux communautés pour tenir l'événement.

Les représentants algonquins ont spécifié qu'ils souhaitaient déterminer le format de la présentation publique aux communautés. Dans la mesure du possible, QL respectera les recommandations des deux parties algonquines pour que la présentation du projet réponde aux attentes des deux communautés.

3.5 Comité de suivi

La démarche d'information et de consultation menée depuis 2010 a débouché sur la mise en place d'un comité de suivi tel que précisé à la section 7.3 de l'étude approfondie. QL a invité les membres du comité de négociation d'une entente tripartite à proposer des ressources anishnabe pour siéger sur le comité. Un représentant de Pikogan et un de Lac-Simon participent aux différentes rencontres du comité de suivi. Ces rencontres visent à assurer un suivi actif du développement minier et de répondre aux questionnements et préoccupations des participants ainsi que de résoudre rapidement les problèmes et/ou irritants, le cas échéant. Les thèmes abordés lors des différentes rencontres concernent l'avancement des travaux de construction, la localisation des infrastructures, la recherche d'une nouvelle gravière, la présentation de résultats d'étude environnementale, la route du Lithium et tout autre sujet soumis par les participants. Bien que le comité de suivi ne s'attarde pas aux questions autochtones spécifiquement, il permet aux représentants des communautés de suivre l'évolution du projet et favorise la transmission d'information pertinente aux parties prenantes.

3.6 Commentaires et préoccupations des communautés et réponses du promoteur

Les différentes rencontres réalisées depuis le printemps 2010 ont permis de recueillir les commentaires, les attentes et les préoccupations des deux communautés algonquines. Précisons que ces éléments proviennent uniquement des rencontres réalisées auprès des Conseils de Bande ainsi que les représentants de ces derniers puisqu'aucune rencontre publique n'a eu lieu, à ce jour, dans les deux communautés concernées pour la raison invoquée précédemment.

Les principaux commentaires, attentes et préoccupations qui ont été formulés concernent les thèmes suivants :

- la reconnaissance de la revendication des droits territoriaux;
- les retombées économiques, la formation et la création d'emploi;
- l'environnement;
- les infrastructures et le transport.

3.6.1 La reconnaissance de la revendication des droits territoriaux

La reconnaissance de la revendication des droits territoriaux demeure un aspect important pour les deux communautés algonquine/anishnabe concernées, tel qu'exprimé lors des différentes rencontres menées depuis 2010. QL, par la signature de l'entente de préexploitation, reconnaît, entre autres, les prétentions territoriales de Pikogan et de Lac-Simon sur le territoire du projet de QL.

3.6.2 Les retombées économiques, la formation et la création d'emploi

La préparation de la relève, la formation de la main-d'œuvre, les opportunités d'emplois, d'avancement et d'affaire ainsi que les retombées économiques locales figurent au centre des intérêts des deux communautés. Les communautés demandent d'avoir la possibilité de prendre part au développement de la mine. Ces éléments font d'ailleurs partie intégrante de l'entente de préexploitation ainsi que dans la négociation, actuellement en cours, de l'entente de coopération.

Le volet de la formation est l'objet de discussions à chaque rencontre entre les trois parties. Depuis 2010, QL communique avec différents centres de formation professionnelle afin d'obtenir les données sur les formations disponibles pour les transmettre aux communautés. Les métiers ciblés pour les formations professionnelles sont conducteur et opérateur de machinerie lourde, forage, conducteur et opérateur de machinerie minière ainsi que toute autre formation appropriée aux besoins de QL.

En ce qui concerne la création d'emploi, QL privilégie une approche d'opportunité plutôt que d'exclusivité pour les communautés algonquines. Ainsi, bien avant la signature de l'entente de préexploitation, QL a fait appel à une entreprise de Pikogan pour les travaux de déboisement du site, qui continue de travailler pour la mine. Depuis la mise en opération de la mine, cinq Algonquins ont travaillé pour la mine Québec Lithium au plus fort du nombre d'emplois occupés par des membres de communautés algonquines.

Ce nombre se chiffre actuellement à trois. QL travaille à avoir une meilleure rétention des employés autochtones. L'objectif visé par QL est d'avoir en poste des aides-opérateurs pour l'usine, des aides-opérateurs pour le forage et des opérateurs de camion provenant de communautés algonquines.

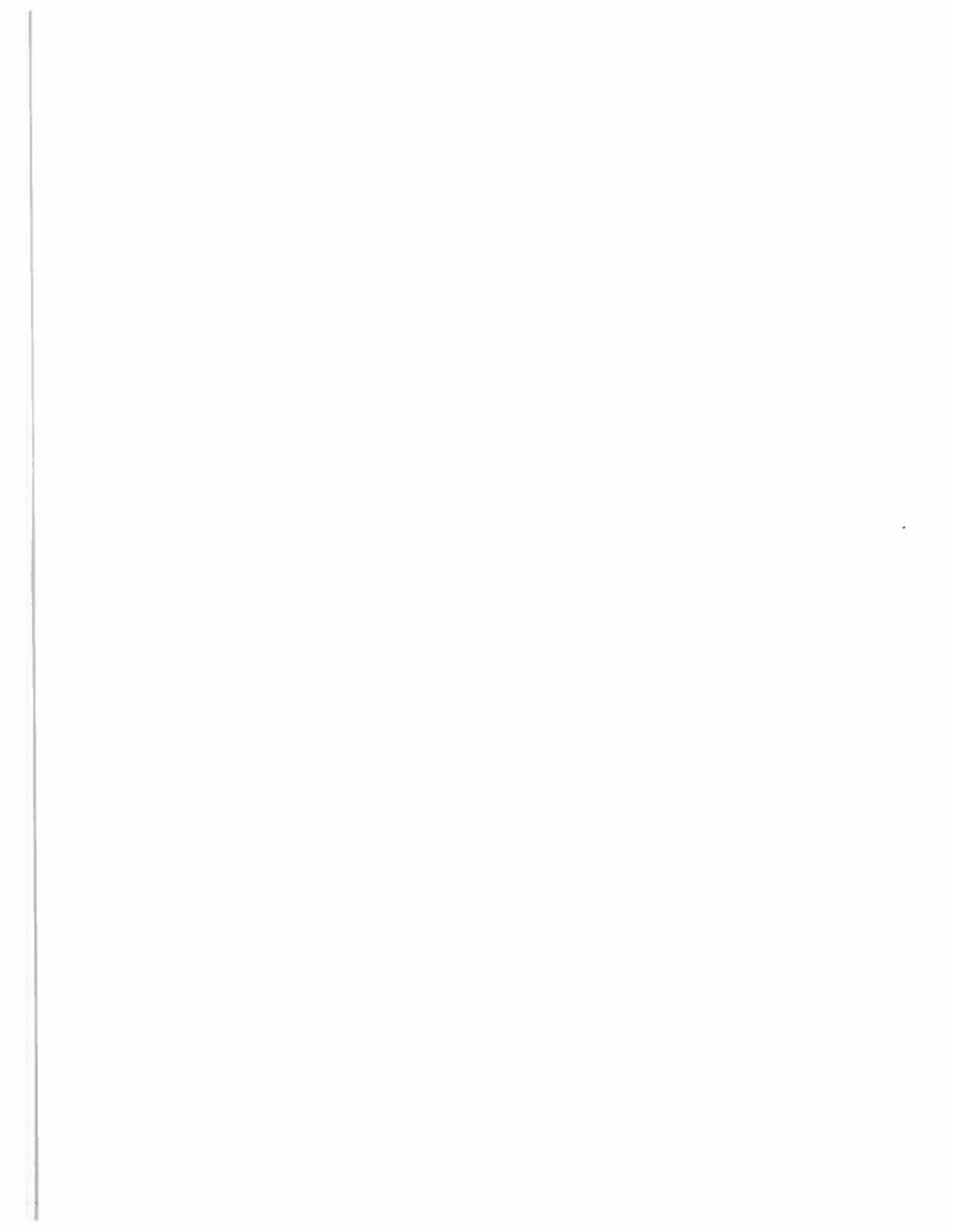
3.6.3 Environnement

Les membres des communautés ont fait part de leurs préoccupations relatives à l'atteinte possible du projet à l'intégrité de l'environnement. Des préoccupations à l'égard de la moraine ainsi qu'à la connaissance de la dynamique de l'eau souterraine ont été soulevées par Pikogan. Des inquiétudes générales sur les effets du forage sur la faune, sur la qualité de l'air et sur la dispersion de la poussière, les impacts du bruit en phase d'exploitation, les effets à long terme sur l'environnement ainsi que la restauration du site ont aussi fait l'objet de questionnements de la part des représentants de Pikogan. Enfin, les deux communautés ont exprimé leurs intérêts de suivre le volet environnemental du projet, et ce, à toutes les phases du projet minier.

La majorité des questions formulées durant les rencontres ont été répondues immédiatement. Lorsque QL n'avait pas les informations, celle-ci s'est assurée de fournir les renseignements lorsque disponibles. Finalement, la mise à la disposition de deux sièges pour un représentant de Pikogan et de Lac-Simon sur le comité de suivi permet à ceux-ci de suivre l'évolution du projet.

3.6.4 Infrastructure de transport

La localisation et la dimension de certaines infrastructures minières et le transport du produit final ont été soulevés par les communautés. Ces questionnements ont été répondu sur place par les représentants de QL.



4. DESCRIPTION DES EFFETS DU PROJET SUR L'UTILISATION ET L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Tel que précisé à la section 7.2 de l'étude approfondie « Il n'est pas envisagé à cette étape que le projet minier Québec Lithium entraîne des répercussions négatives sur les droits ancestraux, issus des traités établis ou potentiels de ces communautés. » La compagnie inclut ces communautés dans le processus d'information et de consultation, mis en œuvre en 2010, et les échanges avec celles-ci au cours des trois dernières années n'ont pas révélé l'utilisation traditionnelle du territoire et des ressources fauniques sur le territoire du projet minier par des personnes de Pikogan ou de Lac-Simon. De plus, des discussions informelles entre QL et les représentants des deux communautés soutiennent le fait que le secteur du projet n'est pas utilisé par l'une ou l'autre des communautés. Ainsi, en considérant les trois années d'échanges entre les trois parties, la signature d'une entente de préexploitation et la négociation d'une entente de collaboration, aucun impact n'a été identifié à cette étape du projet pour l'utilisation du territoire ou les droits autochtones.

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

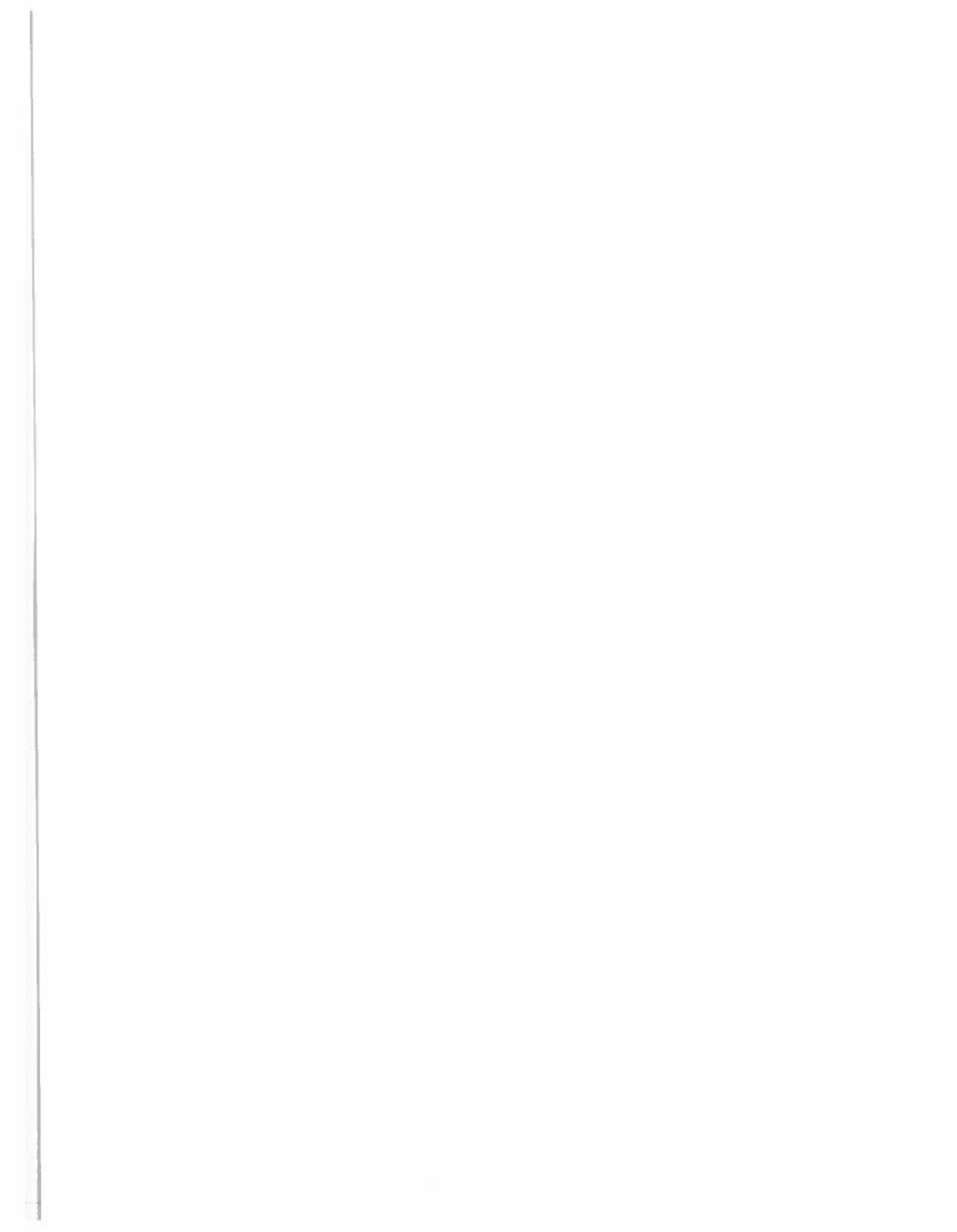
5. CONCLUSION

Le processus d'information et de consultation de QL élaboré en 2009 et mis en œuvre en 2010 a intégré les Premières Nations d'Abitibiwinni au tout début du développement du projet, qui est un ancien site minier de nouveau en exploitation. L'évolution des informations disponibles a permis d'intégrer les Premières Nations de Lac-Simon aux activités de consultation. Les activités d'information et de consultation ont mené à la signature d'une entente tripartite qui répond aux attentes et intérêts des trois parties impliquées en termes, notamment, de formations, d'emplois et de retombées économiques. Bien qu'aucune rencontre publique n'ait eu lieu à ce jour dans les deux communautés concernées, QL tente toujours d'obtenir des dates afin de tenir l'événement. Les trois années de consultation des Premières Nations permettent de déterminer qu'à cette étape, les infrastructures et les activités minières n'affecteront pas ou peu les membres des communautés de Pikogan et de Lac-Simon.



Annexe 1

Calendrier des activités d'information et de consultation



Date	Représentants	Type de rencontre
19 mai 2010	QL et Pikogan	Rencontre du Conseil de Bande dans le cadre du programme d'information et de consultation
28 octobre 2010	QL et Pikogan	Rencontre du Conseil de Bande dans le cadre du programme d'information et de consultation
16 novembre 2010	QL et Pikogan	Groupe de travail
9 décembre 2010	QL, Pikogan et Lac-Simon	Groupe de travail
13 janvier 2011	QL et Lac-Simon	Rencontre du Conseil de Bande
13 janvier 2011	QL, Pikogan et Lac-Simon	Groupe de travail
27 avril 2011	QL, Pikogan et Lac-Simon	Groupe de travail
25 septembre 2011	QL, Pikogan et Lac-Simon	Comité de négociation de l'entente de préexploitation
15 novembre 2011	QL, Pikogan et autres	Comité de suivi
19 décembre 2011	QL, Pikogan et Lac-Simon	Comité de négociation de l'entente de préexploitation
12 janvier 2012	QL, Pikogan et Lac-Simon	Comité de négociation de l'entente de préexploitation
17 janvier 2012	QL, Pikogan et autres	Comité de suivi
30 janvier 2012	QL, Pikogan et Lac-Simon	Comité de négociation de l'entente de préexploitation
9 mars 2012	QL, Pikogan et Lac-Simon	Comité de négociation de l'entente de préexploitation
20 mars 2012	QL, Pikogan, Lac-Simon et autres	Comité de suivi
11 mai 2012	QL, Pikogan et Lac-Simon	Signature de l'entente de préexploitation
15 mai 2012	QL, Pikogan, Lac-Simon et autres	Comité de suivi
21 août 2012	QL, Pikogan, Lac-Simon et autres	Comité de suivi
23 octobre 2012	QL, Pikogan, Lac-Simon et autres	Comité de suivi
18 décembre 2012	QL, Pikogan, Lac-Simon et autres	Comité de suivi
31 janvier 2013	QL, Pikogan et Lac-Simon	Comité de négociation de l'entente de coopération
19 février 2013	QL, Pikogan, Lac-Simon et autres	Comité de suivi
20 février 2013	QL, Pikogan et Lac-Simon	Comité de négociation de l'entente de coopération
16 avril 2013	QL, Pikogan, Lac-Simon et autres	Comité de suivi
4 juin 2013	QL, Pikogan et Lac-Simon	Comité de négociation de l'entente de coopération

QL: Québec Lithium

Autres: Autres parties prenantes

